



COMMUNE DE OBERSAASHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OBERSAASHEIM
DE LA SEANCE DU 16 FEVRIER 2021

*Sous la présidence de Madame Marie-Laure GEBER, Maire.
Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents.
Elle ouvre la séance à 19h30.*

Présents :

HAUMESSER Christian	1 ^{er} Adjoint au Maire
MELAYE Angéline	2 ^{me} Adjointe au Maire
BRENDLE Marius	3 ^{me} Adjoint au Maire

ACKERMANN Gérard - BRENDLE Christelle - COMBRE Rémy - CORTIJO Juan -
FROMM Christine - FURLING Magalie - GUIRA Rita - HILDWEIN Joël - MAYNARD
Marlyse - SCHUBNEL Thierry - SPINDLER Camille

Absent excusé :

Néant

Secrétaire de séance :

Madame SPITZ Rachel

Avant de passer à la lecture de l'ordre du jour, Madame le Maire demande à rajouter le point suivant :

- Mise en accessibilité PMR du cimetière et de l'Eglise Saint-Gall
Adjonction approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour est donc le suivant :

- 1) Approbation du dernier compte rendu
- 2) Instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS)
- 3) Contrat location photocopieur
- 4) Contrat maintenance éclairage public
- 5) Parking filtrant Salle Polyvalente (étude de faisabilité)
- 6) Mise en accessibilité PMR du cimetière et de l'Eglise Saint-Gall
- 7) Divers

1. Approbation du dernier compte rendu

Le compte rendu du 15 janvier 2021 a été transmis à tous les membres avant la réunion. Aucune observation n'ayant été formulée, le compte rendu précité est approuvé à l'unanimité.

2. Instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS)

Madame le Maire rappelle que ce point a déjà été abordé lors de la réunion du conseil municipal du 15 janvier 2021.

La convention conclue entre Colmar Agglomération (CA) et la Communauté de Communes du Pays Rhin-Brisach (CCPRB) étant arrivée à échéance, il y a lieu de prendre une décision quant au choix du prestataire chargé de l'instruction des autorisations d'urbanisme (SCOT, CAC, prestataire privé).

Après avoir entendu les explications complémentaires de Madame le Maire, il est proposé de reconduire la convention avec Colmar Agglomération et la Communauté de Communes du Pays Rhin-Brisach selon les modalités suivantes :

- Services identiques à la convention initiale
- Durée 5 ans
- Augmentation du coût de l'ordre de 25 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- APPROUVE le renouvellement de l'adhésion au service d'instruction des autorisations d'urbanisme par Colmar Agglomération et les modalités administratives, organisationnelles et financières qui en découlent
- CHARGE Madame le Maire ou son Représentant de signer la convention tripartite et toutes pièces afférentes.

3. Contrat location photocopieur

Madame le Maire passe la parole à Monsieur Brendlé Marius pour la présentation de ce point. Monsieur Brendlé Marius informe l'assemblée que le contrat de location des photocopieurs de la mairie et du groupe scolaire arrive à échéance le 31 mars 2021.

Monsieur Brendlé présente les différentes options possibles proposées par la Société RICOH (fournisseur actuel).

Le conseil municipal, après avoir étudié les différentes options, à l'unanimité :

- DECIDE d'accepter l'offre la plus avantageuse, à savoir le remplacement du matériel actuel par deux photocopieurs neufs (mairie et groupe scolaire)
- PRENDS NOTE que cette acquisition se fera sous forme de location, pour une durée de 5 ans, auprès de la Société RICOH - avec date d'effet au 1^{er} avril 2021 - au prix de 733,58 euros HT/trimestre - sur une base de 3000 copies noir et blanc et 1800 copies couleur (par photocopieur).

- CHARGE Madame le Maire, ou son représentant, de signer tout document afférent à ce dossier

4. Contrat maintenance éclairage public

Madame le Maire passe la parole à Monsieur Brendlé Marius pour la présentation de ce point. Monsieur Brendlé Marius fait part à l'assemblée que le contrat de maintenance pour l'éclairage public de la Commune est arrivé à échéance fin 2020. Il a toutefois été prolongé de 3 mois mais une décision doit être prise quant à son renouvellement.

Il informe que deux options sont possibles, à savoir la « formule simplicité », pour un coût mensuel de 19 euros HT (par point lumineux) et la « formule sérénité » pour un coût mensuel de 25 euros HT (par point lumineux).

Après avoir entendu les explications sur les différences entre les deux options, le conseil municipal, à l'unanimité :

- PORTE son choix sur la « formule simplicité » à 19 euros HT/mensuel par point lumineux.
- CHARGE Madame le Maire, ou son représentant, de signer tout document afférent à ce dossier.

Monsieur Hildwein Joël demande si le semi-nocturne ne permettrait pas de réaliser une économie financière. Monsieur Brendlé Marius répond que le semi-nocturne n'est plus vraiment adapté et qu'il faudra réfléchir à un passage progressif à l'éclairage LED.

Monsieur Brendlé Marius ajoute que dans le lotissement « La Promenade », des lampadaires LED ont été mis en place et qu'il est prévu un éclairage identique dans le futur lotissement « Les Jardins ».

5. Parking filtrant Salle Polyvalente (étude de faisabilité)

Madame le Maire passe la parole à Monsieur Haumesser Christian pour la présentation de ce point.

Monsieur Haumesser Christian informe l'assemblée que le projet de parking filtrant - qui s'inscrit au sein du Contrat de territoire eau climat - est en cours. Il présente le « nouveau » plan des aménagements extérieurs.

Il fait part de l'étude de faisabilité réalisée par le bureau d'études Cocyclique avec à l'appui un devis estimatif des travaux. Il présente également un plan de financement prévisionnel pour cette opération qui laisse apparaître les différents cofinanceurs.

Il indique par ailleurs que diverses demandes d'aides financières sont en cours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement tel que présenté
- CHARGE Madame le Maire ou son représentant de signer tout document afférent à ce projet et prends note que la dépense sera inscrite au Budget Primitif 2021.

6. Mise en accessibilité PMR du cimetière et de l'Eglise Saint-Gall

Madame le Maire rappelle que l'accessibilité extérieure pour personnes à mobilités réduites reste à réaliser au niveau du cimetière et de l'Eglise Saint Gall.

Elle indique, que ce projet a fait l'objet de plusieurs variantes et précise que la modification de l'actuel accès au cimetière (portail d'accès avec une marche directement accessible du trottoir), n'est pas envisageable techniquement, notamment par manque de place.

De fait, le projet étudié consiste à réaliser cet accès sur la propriété voisine, en détachant une petite parcelle de terrain (avec l'accord des actuels propriétaires).

Madame le Maire, complétée dans ses propos par M. Thierry SCHUBNEL, Conseiller Municipal et Trésorier du Conseil de Fabrique, présente alors à l'assemblée le projet, qui reste encore à affiner en commission communale.

Elle précise également qu'une rencontre est fixée prochainement avec le Conseil de Fabrique s'agissant des différents travaux projetés au niveau de l'Eglise (remplacement du beffroi, des cadrans...).

Elle indique néanmoins, que l'accessibilité du cimetière/Eglise est du ressort de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, considérant notamment les obligations réglementaires en matière d'accessibilité, à l'unanimité :

- prend acte des travaux à engager au niveau du cimetière et notamment de l'estimatif, à savoir :

RAMPE ACCES PMR AU CIMETIERE ET A L'EGLISE SAINT GALL	Prestataire	Détail	Montant	
			HT	TTC
	Géomètre	Détachement de la parcelle	1 000,00 €	1 200,00 €
	Famille GRINGER	Prix de vente parcelle	1 200,00 €	1 440,00 €
	Notaire	Frais notariés	1 000,00 €	1 200,00 €
	S/Total 1		3 200,00 €	3 840,00 €
	Communauté de Communes Pays Rhin Brisach	Mise en place regard eau usée	3 333,33 €	4 000,00 €
	Ets. WERNER	Création d'une rampe handicapés, mise à niveau du trottoir, reprise des branchements eau potable et eau usée	20 345,86 €	24 415,03 €
	Serrurerie LIDY	Mise en œuvre d'une main-courante	3 416,00 €	4 099,20 €
	MSR	Panneau signalisation + marquage au sol emplacement de stationnement	833,33 €	1 000,00 €
	S/Total 2		27 928,53 €	33 514,23 €
	TOTAL		31 128,53 €	37 354,23 €

- sollicite dans le cadre de ces travaux, la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR/DSIL) et toute subvention mobilisable en la matière,
- dit que des crédits seront inscrits au budget communal 2021,

- charge Madame le Maire de l'exécution des présentes et de toutes formalités nécessaires.

7. Divers

- a) Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a été contactée par l'ONF suite à la réunion du conseil municipal du 15 janvier 2021. L'ONF conseille en effet de conserver la totalité du poste « abattage et façonnage de bois » - à savoir 149 m³ - et non de le réduire à 100m³.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de rester sur sa position et donc de ne retenir que 100 m³.
- b) Madame le Maire confirme qu'il n'y aura pas de fermeture de classe à la rentrée scolaire de septembre 2021.
- c) Madame le Maire informe qu'il ne reste pas de place au périscolaire et qu'il est déjà complet pour rentrée scolaire de septembre 2021.
- d) Madame le Maire fait part de la réunion qui s'est tenue le 26 janvier 2021 en présence des membres de la Commission « Scolaire », de Monsieur Stéphane LEMOINE, Directeur du Groupe Scolaire « Le Vieux Noyer », de parents d'élèves délégués et de Madame Hélène VASSEUR, Gendarme référente de la Commune. Il était question des problèmes de sécurité aux heures d'entrées et de sorties des élèves. Plusieurs pistes ont été évoquées. Parmi elles, l'interdiction de circuler sur un tronçon de la rue Saint-Gall (aux heures d'entrées et de sorties des élèves) et ce durant les périodes scolaires. A noter : seuls les minibus auront accès à cette portion de rue. Sa mise en application est prévue courant mars 2021.
- e) Madame le Maire fait part de divers remerciements qu'elle a réceptionnés en mairie.
- f) Madame le Maire fait part de l'annulation de l'opération Haut-Rhin Propre en 2021 en raison de la situation sanitaire.
- g) Madame le Maire informe qu'une opération de destockage des plaques et carreaux d'amiante-ciment pour les particuliers aura lieu au printemps 2021. Les inscriptions sont à communiquer à la Communauté de Communes PRB avant le 8 mars 2021.
- h) Madame le Maire fait part d'une demande de soutien financier par la Banque alimentaire du Haut-Rhin. Le conseil municipal décide de ne pas y donner suite, étant donné que la commune organise chaque année une collecte en mairie.
- i) Madame le Maire fait part d'une demande de subvention de « Alsace Ontario » de Roderen pour le déplacement d'une stèle en mémoire d'un jeune volontaire Américain tombé au combat en 1916 et la réorganisation du lieu de recueillement. Le conseil municipal décide de ne pas y donner suite.
- j) Une administrée de la rue de la Paix demande s'il est possible de rajouter au panneau d'interdiction de passage (en partant de la rue du 2 Février) la précision « Sauf ayants droits ». Le conseil municipal accepte cette demande et charge Madame le Maire ou son Représentant de signer tout document afférent à cette demande.
- k) Madame le Maire fait part d'un courrier d'un administré de la rue de la rivière dans lequel il soulève la présence de nombreux « nids de poule ».
Ce problème se pose également dans d'autres rues du village. Il s'agira de trouver la meilleure solution possible pour remédier à ce problème. Deux entreprises ont d'ores et déjà été contactées.

- l) Madame le Maire fait part du souhait de Monsieur Yves HEMEDINGER - Député du Haut-Rhin - d'assister à l'introduction d'un de nos conseils municipaux. Les conseillers approuvent cette demande.
- m) Monsieur Haumesser Christian informe que les élus de Guérin et Romestaing approuvent la proposition de reporter la rencontre d'un an, vu la situation sanitaire actuelle.
- n) Monsieur Brendlé Marius informe qu'en raison de la situation sanitaire, il n'y aura pas de Centre Aéré à Obersaasheim cette année. Il fait part également du courrier de Madame Corine Collard dans lequel elle informe arrêter la présidence du Centre aéré.
- o) Madame Mélaye Angéline fait remarquer que la place réservée aux personnes handicapées - située entre la mairie et l'épicerie - est régulièrement occupée par des personnes ne présentant pas d'handicap. Cela n'est pas acceptable !
- p) Madame Fromm Christine informe de la présence d'un grand « nid de poule » devant l'école. Une solution provisoire va être engagée.
- q) Madame Fromm Christine informe que les conteneurs à la Salle Polyvalente sont pleins. Monsieur Haumesser Christian répond que la Communauté de Communes PRB a été prévenue.
- r) Monsieur Ackermann Gérard demande si, après ces quelques mois d'ouverture, l'épicerie « Chez Marie » est bien intégrée dans le village et si les clients sont « fidèles ».
- s) Monsieur Ackermann Gérard déplore que le parking de la mairie lors de la deuxième vague de neige / froid était très glissant en raison du verglas.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne n'ayant demandé la parole, Madame le Maire clôt la séance à 21 h 50.

Obersaasheim, le 24 février 2021



Le Maire,

Marie-Laure GEBER

**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la Commune de OBERSAASHEIM de la séance du 16 février 2021**

- 1) Approbation du dernier compte rendu
- 2) Instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS)
- 3) Contrat location photocopieur
- 4) Contrat maintenance éclairage public
- 5) Parking filtrant Salle Polyvalente (étude de faisabilité)
- 6) Mise en accessibilité PMR du cimetière et de l'Eglise Saint-Gall
- 7) Divers

<i>Nom et prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Signature</i>	<i>Procuration</i>
GEBER Marie-Laure	Maire		
HAUMESSER Christian	1 ^{er} Adjoint au Maire		
MELAYE Angéline	2 ^{me} Adjointe au Maire		
BRENDLE Marius	3 ^{me} Adjoint au Maire		
MAYNARD Marlyse	Conseillère municipale		
COMBRE Rémy	Conseiller municipal		
CORTIJO Juan	Conseiller municipal		
HILDWEIN Joël	Conseiller municipal		
SCHUBNEL Thierry	Conseiller municipal délégué		
FROMM Christine	Conseillère municipale		
GUIRA Rita	Conseillère municipale		
ACKERMANN Gérard	Conseiller municipal		
BRENDLE Christelle	Conseillère municipale		
FURLING Magalie	Conseillère municipale		
SPINDLER Camille	Conseillère municipale		

